

SOMMAIRE

page

i Lettres de présentation

1 Message du Président

3 Activités du Conseil d'administration

4 Décisions

8 Rapport du Syndic

9 Rapports d'activités des comités

9 Comité de révision

9 Conseil de discipline

9 Conseil d'arbitrage

10 Comité d'inspection professionnelle

10 Comité de surveillance de la pratique illégale

11 Comité de vérification

11 Comité des normes d'admission

12 Comité des examinateurs

13 Comité consultatif sur la géologie de l'environnement et de l'aménagement

14 Renseignements généraux

Annexe Rapport des vérificateurs

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

téléphone : (514) 278-6220

sans frais : 1-888-377-7708

courriel : info@ogq.qc.ca

Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, 30 septembre 2010

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Montréal, 30 septembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier

**Ministre de la Justice et Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Robert Wares, géo.

Montréal, 30 septembre 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Robert Wares, géo.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Il me fait grand plaisir de m'adresser à vous, dans le cadre du neuvième rapport annuel de l'Ordre au gouvernement, à titre de président. Je poursuis avec enthousiasme la deuxième année de mon mandat comme président du Conseil d'administration de l'Ordre.

Ce rapport fait état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2009-2010, et je vous présente les orientations et objectifs principaux de l'Ordre pour l'exercice 2010-2011.

Faits saillants 2009-2010

Loi sur les géologues

L'objectif le plus important du dernier exercice a été la modification de la Loi sur les géologues, qui a pour but d'élargir le champ réservé de l'exercice de la géologie. Dans sa forme actuelle, la Loi ne permet pas à l'Ordre de remplir sa mission principale de protection du public hors du domaine des ressources minérales. Ainsi des domaines d'application de la géologie qui ont un impact important sur la protection du public sont omis du champ réservé de la Loi sur les géologues et de toute loi professionnelle:

- l'alimentation en eau souterraine,
- la protection contre la contamination des terrains,
- la protection de l'environnement,
- l'aménagement.

Les modifications proposées à la Loi visent à encadrer l'exercice de la géologie dans tous les domaines où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées. Lors du dernier exercice, une étape importante a été franchie. Les modifications proposées n'ont rencontré aucune objection substantielle lors des consultations faites par l'Ordre et l'Office des professions auprès des organismes intéressés, incluant les autres ordres professionnels du Québec.

Guides et directives

L'Ordre a également poursuivi ses autres objectifs en application de sa mission en développant des outils pour améliorer l'exercice de la profession. Nous avons publié deux guides pour encadrer la pratique professionnelle, soit un document sur les directives d'authentification des documents et un guide sur la tarification et les ententes contractuelles pour les services professionnels.

Mobilité des géologues

L'Ordre a mis en marche diverses actions requises pour faciliter la mobilité des géologues au Canada, incluant l'agrément de la signature d'une entente sur les normes minimales de formation pour les géologues, et l'établissement d'une nouvelle politique visant les géologues inscrits dans une autre province. Ceux qui ont à exercer au Québec pour un temps limité, sans y établir une pratique, seront dorénavant invités à postuler une autorisation spéciale au lieu d'un permis de géologue. De plus, tout en reconnaissant les difficultés résultant de l'absence d'un organisme professionnel équivalent en France, une démarche a été entreprise avec l'appui du FAM-MO en vue d'établir un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Union française des géologues.

Surveillance de l'exercice illégal

Lors du dernier exercice, l'Ordre a intenté diverses poursuites pénales pour usurpation du titre de géologue ou pour exercice illégal de la profession contre des entreprises et des personnes.

Interventions publiques

En avril 2009, l'Ordre a communiqué des recommandations à l'Autorité des marchés financiers en vue des modifications à venir au Règlement 43-101. En juillet 2009, l'Ordre a communiqué des recommandations au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs en vue du projet de *Règlement modifiant le règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* ainsi que pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les carrières et sablières*. Enfin, en décembre 2009, l'Ordre a offert sa collaboration au comité formé par le gouvernement pour étudier les risques associés à l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

Objectifs 2010-2011

La mise à niveau de la Loi sur les géologues afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un dossier fondamental et stratégique qui est prioritaire pour l'Ordre pour l'exercice en cours. La prochaine étape dans le processus sera la publication d'un projet de loi par le gouvernement en vue de son adoption éventuelle, qui se fera, nous l'espérons, avant l'été prochain.

Un objectif important de l'exercice en cours est une révision du plan stratégique de l'Ordre qui pour la première fois sollicitera la contribution des membres, entre autres, lors de la réunion annuelle. Un élément important du plan stratégique est de développer et d'assurer une cohérence entre les normes d'admission et les compétences requises pour l'exercice professionnel. Un projet visant à développer des profils de compétence sera entrepris par l'Ordre. ce projet sera suivi par le développement d'outils d'évaluation plus performants afin d'aboutir à de meilleurs liens entre la formation dispensée à l'université et l'apprentissage des stagiaires d'une part, et les compétences requises pour l'exercice de la profession d'autre part. Ce projet aura un impact significatif sur l'agrément des programmes de formation menant à un diplôme reconnu et sur les modalités d'encadrement des stagiaires ainsi que sur les attentes de l'expérience requise après le diplôme. Le projet de règlement sur les autres conditions de délivrance d'un permis de géologue prévoit déjà de nouvelles règles visant à resserrer l'encadrement des stagiaires.

Enfin, je me joins aux membres du Conseil d'administration pour remercier chaleureusement les membres sortants du Conseil, soit Mme Isabelle Cadieux, M. Pierre Lachapelle et M. André d'Aragon, et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, soit Mme Diane Duquette et messieurs Pierre Gauvin et Louis Bernier. Je suis heureux d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et je remercie tous ceux qui œuvrent au sein de l'Ordre de leur appui et dévouement.

Robert Wares, géo.
Président

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la clôture des mises en candidatures le 1^{er} avril, le nombre de candidatures conformes égalait le nombre de postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs ont donc été déclarés élus par acclamation sans nécessiter de scrutin. Conformément au règlement, les nouveaux administrateurs entrent en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant la clôture du scrutin le 1^{er} mai.

Conformément au *Règlement sur les affaires internes de l'Ordre*, M. Robert Wares a été élu président par les administrateurs lors de la première réunion suivant la clôture du scrutin, le 19 mai, 2009.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(JUSQU'AU 30 AVRIL 2009)

M^{me} Isabelle Cadieux, géo., présidente
M. Jean-Louis Caty, géo.
M. Jean Demers, géo.
M. Raymond Legault, géo.
M. Tony Hawkes, géo.
M. Robert P. Wares, géo., vice-président
M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée
M. Pierre Lachapelle, administrateur nommé

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(APRÈS LE 1 MAI 2009)

M. Robert P. Wares, géo., président
M. Jean-Louis Caty, géo.
M. Jean Demers, géo.
M. André D'Aragon, géo.
M. Tony Hawkes, géo.
M^{me} Isabelle Cadieux, géo., présidente sortante
M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée
M. Pierre Lachapelle, administrateur nommé

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2010, l'Ordre compte deux employés permanents, dont un à temps partiel :

- M. Alain Liard, géo, Directeur général et Secrétaire
- M Lan Vu, Conseiller aux affaires professionnelles

Depuis le 1 mai 2008, Gestion PGA fournit le soutien administratif au secrétariat de l'Ordre.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du neuvième exercice de l'Ordre, le Conseil d'administration a tenu douze réunions régulières et une réunion extraordinaire. À chaque séance régulière, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre de même que ceux du Secrétaire et directeur général. Les lieux et modes de réunion sont indiqués au tableau qui suit.

Réunion Date

82^e 21 avril, 2009
83^e 19 mai, 2009
84^e 19 juin, 2009
85^e 21 juillet, 2009

Lieu

Conférence téléphonique
Montréal, siège social
Conférence téléphonique
Conférence téléphonique

86 ^e	18 août, 2009	Montréal, siège social
87 ^e	21 septembre, 2009	Conférence téléphonique
88 ^e	22 octobre, 2009	Conférence téléphonique
89 ^e	17 novembre, 2009	Montréal, siège social
90 ^e	15 décembre, 2009	Conférence téléphonique
91 ^e	19 janvier, 2010	Montréal, siège social
92 ^e	10 février, 2010	Réunion spéciale téléphonique
93 ^e	24 février, 2010	Conférence téléphonique
94 ^e	22 mars, 2010	Montréal, siège social

DÉCISIONS DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en délibération de nombreuses questions et a pris des orientations ou des décisions sous forme d'instructions au Directeur général ou de résolutions.

Principaux dossiers

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du Conseil d'administration sont les changements à la loi sur les géologues, la mobilité professionnelle, la réglementation, l'amélioration des procédures de l'Ordre et les contributions à des activités des autorités réglementaires.

LOI SUR LES GÉOLOGUES ET RÔLE DES TECHNOLOGUES

Dans la foulée du travail entrepris durant l'exercice précédent visant à établir une place dans le système professionnel pour un grand nombre de techniciens, le Conseil a été invité à présenter une proposition de modification de la *Loi sur les géologues*. De nombreux efforts ont ainsi été consentis dans ce dossier avec un processus de consultation au dernier trimestre de l'exercice.

Dans ce même contexte, le Conseil a élaboré une politique pour l'autorisation d'activités réservées par des personnes autres que des géologues incluant des technologues professionnels. Cette politique pourra être matérialisée éventuellement par un règlement d'autorisation sous l'article 94h du Code des professions.

Ce travail s'est fait avec l'appui de l'Office des professions et en collaboration avec les autres ordres du secteur des sciences appliquées et des technologies. Ce dossier complexe sera continué au prochain exercice.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

La mobilité de la main-d'œuvre est au cœur de plusieurs initiatives du gouvernement auxquelles l'Ordre est appelé à contribuer. En raison de la forte mobilité de la profession de géologue, l'Ordre accueille les personnes formées à l'étranger depuis toujours. Le Conseil a ainsi mis en marche diverses actions requises pour appuyer l'action du gouvernement.

Ainsi, le Conseil d'administration a poursuivi les démarches afin de faciliter la mobilité des professionnels au Canada en agréant la signature d'une entente sur les normes minimales de formation pour les géologues.

Malgré ses efforts pour mettre en place des outils réglementaires plus propices à la mobilité des géologues, le Conseil a établi une nouvelle politique visant les géologues inscrits dans une autre province : ainsi, ceux qui ont à exercer au Québec pour un temps limité sans y établir une pratique recevront une autorisation spéciale au lieu d'un permis de géologue.

Tout en reconnaissant les difficultés résultant de l'absence d'un organisme

équivalent en France, une démarche a été entreprise avec l'appui du FAM-MO en vue d'établir un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Union française des géologues.

Résolutions

En excluant les résolutions concernant la délivrance de permis et les radiations de même que les procédures et la marche des réunions, 27 résolutions ont été adoptées par le Conseil d'administration. Les principales décisions par résolution du Conseil d'administration sont présentées ci-dessous (*le numéro de la résolution apparaît entre parenthèses*).

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le programme d'inspection professionnelle a été adopté par le Conseil d'administration. Le programme maintient l'emphase sur les géologues exerçant en exploration minérale et en pratique privée et il a été décidé de soumettre tous les membres à un questionnaire préalable à l'inspection (90.4.1).

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Le Conseil d'administration a résolu d'intenter diverses poursuites pénales pour usurpation du titre de géologue ou exercice illégal de la profession contre six entreprises et trois personnes (82.4.5, 83.5.4, 87.4.5, 88.4.5, 89.4.5).

RÈGLEMENTATION

Tout en déplorant les longs délais dans l'adoption des projets de règlement déposés à l'Office des professions depuis 2004, le Conseil d'administration a résolu de modifier les projets déjà déposés pour tenir compte des changements apportés au Code des professions en 2008. Ainsi :

- Le Conseil d'administration a modifié le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* qui a été transmis à l'Office des professions (82.7.2a, 86.7.2a).
- Un projet de *Règlement sur les normes d'exercice des géologues* a été préparé et transmis à l'Office des professions (86.7.2b). Ce projet vise à encadrer la détention des sommes en fidéicommis et à réformer le règlement sur la tenue de dossier, de cabinet de consultation et la cessation d'exercice.

En considérant les délais considérables dans la proclamation des nouveaux règlements, le Conseil d'administration a maintenu le gel dans le travail de préparation de nouveaux règlements. Les projets de règlements qui demeurent ainsi en veilleuse concernent la création d'un comité de la formation, l'encadrement des stages de perfectionnement, l'établissement des normes de formation continue, et l'exercice en société.

COTISATIONS ET DROITS

La grille de cotisation et contributions pour l'inscription annuelle des membres pour l'exercice 2010-11 a été adoptée en principe (87.4.3). Les droits exigés lors d'une réinscription ont été majorés (82.4.2).

ADMISSIONS, RADIATIONS ET AUTORISATIONS

À chacune des réunions du Conseil d'administration, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal.

PROCÉDURES ET POLITIQUES

Des *Politiques sur la gouvernance du Conseil d'administration* a été adoptée afin de formaliser les processus de gouvernance du Conseil. (88.4.3).

Des *Directives pour l'authentification des documents* à l'intention des membres de l'Ordre ont été adoptées par le Conseil (91.10a).

Le Conseil a résolu de mettre en place un processus d'accréditation des programmes de géologie basé sur les compétences (91.10b).

AFFAIRES DE L'ORDRE

Gestion des affaires courantes

Le budget de l'exercice 2010-11 a été adopté (94.4.4).

Membres honoraires

Une catégorie de Membre honoraire a été établie par le Conseil pour reconnaître les contributions exceptionnelles de certains membres (83.4.1a).

Le Conseil a ensuite décerné le titre de membre honoraire à Pierre Crépeau et Marcel Vallée pour souligner leur contribution de longue date et leur engagement envers la profession.

Nominations

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées tel qu'énuméré ci-dessous :

Comité d'inspection professionnelle

Marc Antoine Audet, géo. (85.8.1)

Nancy Suzanne Berranger, géo. (88.8.1a)

Comité des examinateurs

Bernard Boucher, géo., (88.8.1b)

Martin Stapinsky, géo., (88.8.1b)

Interventions publiques

En avril 2009, l'Ordre a communiqué des recommandations à l'Autorité des marchés financiers en vue des modifications à venir au *Règlement 43-101*.

En juillet 2009, l'Ordre a communiqué des recommandations au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs en vue du projet de *Règlement modifiant le règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*.

En juillet 2009, l'Ordre a communiqué des recommandations au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs en vue du projet de *Règlement modifiant le règlement sur les carrières et sablières*.

En décembre 2009, l'Ordre a offert sa collaboration au comité en mode de création sous l'autorité de DSP Côte-Nord, comité devant étudier les questions concernant l'exploration et l'exploitation de gites d'uranium. L'offre de l'Ordre n'a pas été retenue.

Dans tous ces dossiers, les recommandations faites par l'Ordre sont publiées et demeurent visibles sur le portail Internet de l'Ordre.

Honneurs

L'Ordre remet des prix honorifiques pour souligner les contributions exceptionnelles de géologues à leur profession ou à la société. En 2009, le Conseil a attribué le Prix du Mérite géoscientifique Ressources à *Daniel Lamothe* (87.10).

Le prix a été remis le 28 septembre 2009 lors d'une cérémonie organisée

dans le cadre de l'Assemblée annuelle des membres.

Consultation des membres

Le projet de *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'EXERCICE PROFESSIONNEL DES MEMBRES DE L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC* a été présenté aux membres pour consultation et avis en août. Ce projet vise à moderniser les dispositions réglementaires concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation tout en définissant les règles pour les comptes en fidécom-mis.

Une version modifiée du projet de Code de déontologie a été soumis à la consultation des membres en avril 2009. Cette version modifiée a été préparée afin de tenir compte des changements au Code des professions adopté en octobre 2008.

Un projet de *Règlement sur les affaires internes de l'Ordre des géologues du Québec* a été proposé à la consultation des membres en avril 2008. Ce projet visait à modifier certaines modalités d'élection et une mise à niveau du règlement existant suite aux changements au Code des professions.

Bourses

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle dési-gnés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicouti-mi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill. Ces bourses sont en partie financées par les généreux dons des en-treprises minières **Mines Agnico-Eagle**, **Mines d'Or Virginia**, **Osisko Explo-ration** et de l'entreprise de construction **Kiewit**.

Commandites

L'Ordre appuie des manifestations et événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a offert des contribu-tions modestes (200 à 500 \$) aux organisations suivantes :

- Prix de géologie à la Super Expo-sciences Bell;
- Soutien au concours de photos des étudiants du Département de géolo-gie et génie géologique de l'U. Laval
- Soutien aux « Jeux de géologie », organisé par les étudiants de l'ensemble des départements de géologie du Québec.

Sondages des membres

- Les résultats de l'enquête sur la rémunération des membres effectuée à la fin de 2008 conjointement avec APGO ont été publiés. Ceci est la pre-mière enquête de ce genre au Québec et en Ontario. Cette enquête a été un succès avec près de 50 % de participation.
- Une enquête a été faite auprès des nouveaux membres afin de docu-menter l'expérience de premières années dans la profession.
- Une enquête a été faite auprès de l'ensemble des membres afin de do-cumenter la réalité de la conciliation travail-famille chez les géologues.

RAPPORT DU SYNDIC

Le syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo. a traité 8 dossiers durant l'exercice 2009-2010, à savoir 4 décisions rendues du 01 avril 2009 au 31 mars 2010 et 4 dossiers en traitement. Il n'y a que deux enquêtes en cours, une demande de conciliation de compte et une ouverture de nouveau dossier. Le Syndic n'a déposé aucune plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre. Le Syndic n'a pas référé de dossier au Comité d'inspection professionnelle ou au Comité de surveillance de la pratique illégale. Le Syndic n'a pas référé de dossier au Syndic-adjoint.

Activités du syndic

▪ Enquête en cours au début de la période:	1
▪ Dossiers ouverts durant la période:	6
▪ Demande de conciliation en suspens au début :	0
▪ Demande de conciliation reçue :	1

Total des dossiers :	8
----------------------	---

Évolution des dossiers

▪ Décisions rendues :	4
▪ Plainte disciplinaire déposée :	0
▪ Enquête en cours à la fin de la période:	3
▪ Conciliation en cours à la fin de la période:	1

Total des dossiers :	8
----------------------	---

Nature des interventions du syndic

▪ Information obtenue du public :	0
▪ Information obtenue d'un membre :	0
▪ Demande d'enquête du public :	3
▪ Demande d'enquête d'un membre :	2
▪ Demande d'enquête du Conseil d'administration :	2
▪ Demande de conciliation :	1

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

COMITÉ DE RÉVISION	Membres Myles A. Carter, géo., responsable du comité Roch Poulin, géo. Pierre Lachapelle, administrateur nommé Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité de révision n'a reçu aucune demande de révision de décision du Syndic et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.
CONSEIL DE DISCIPLINE	Membres M^e Jacques Parent, président André Bériault, géo. Jean-Marc Charbonneau, géo. Jean Descarreaux, géo. Rock M. Poulin, géo. Activités du conseil durant l'exercice : Nombre de plainte(s) reçue(s) : aucune (0). Nombre de décision(s) rendue(s) : aucune (0). Nombre d'audience(s) du comité: aucune (0). Sanctions Aucune sanction n'a été imposée durant l'exercice.
CONSEIL D'ARBITRAGE	Membres Michel Maeyens, géo Michel Bardoux, géo Activités du conseil Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	Membres Alain Blanchette, géo. Philippe Cloutier, géo. Marc Boivin, géo. Marc Antoine Audet, géo. (depuis juillet 2009) Nancy Suzanne Berranger, géo. (depuis octobre 2009) Serge Hébert, géo. Secrétaire du comité Surveillance générale L'exercice 2009-2010 constitue la quatrième année des inspections du programme de surveillance générale. Suite à un processus de sélection, un inspecteur a effectué 35 visites d'inspection. Enquêtes particulières Durant l'exercice aucune enquête particulière n'a eu lieu. Activités du comité Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité s'est réuni à trois (3) reprises au cours desquelles les principales réalisations ont été : • Programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme d'inspection incluant les critères de sélection des membres à inspecter. • Suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur la suite à donner dans chaque dossier individuel.
COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE	Membres Jean Demers, géo. Robert Wares, géo. Mandat du comité Le comité a pour mandat d'effectuer des enquêtes concernant des personnes soupçonnées d'usurpation du titre de géologue ou d'exercice illégal de la géologie. Sur la base des rapports d'enquêtes qui lui sont remis, le cas échéant, ce comité recommande au Conseil d'administration de l'Ordre le dépôt d'accusations pénales contre les présumés contrevenants. Activités de l'exercice Le comité a mandaté le secrétaire de maintenir une veille générale afin de détecter des instances d'exercice illégal. Des avertissements ont été transmis à des personnes qui utilisaient le titre de géologue ou un titre apparenté ou qui exerçaient la profession sans autorisation. Des accusations pénales pour usurpation du titre de géologue ou pour exercice illégal ont été déposées contre trois personnes et six entreprises, ces procédures étaient en cours lors de la fin de l'exercice. Une poursuite commencée durant l'exercice précédant s'est réglée par un plaidoyer de culpabilité à un nombre réduit d'accusations.

COMITÉ DE VÉRIFICATION	Membres Jean Demers Anne Pouliot Mandat Ce comité du Conseil d'administration aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance du processus de présentation de l'information financière notamment le système de contrôle interne, le processus de vérification et les procédés appliqués pour superviser le respect des lois et règlements. Le président de l'Ordre participe et appuie le travail du comité au besoin. Activités du comité Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité de vérification s'est réuni à deux reprises. Lors de ces réunions, le Comité a : • revu le travail du vérificateur avec ce dernier. Il a ensuite recommandé l'acceptation du rapport du vérificateur par le Conseil d'administration. • passé en revue tous les postes des produits et des charges et a recommandé au Conseil d'administration l'approbation d'un budget pour 2010-2011.
COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION	Membres Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) – Responsable Georges Beaudoin, géo. (U. Laval) Pierre Cousineau, géo. (UQAC) Pierre-André Garneau, géo. Alain Liard, géo. John Stix (McGill) Mandat Le Comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualifications pour permettre la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement et de praticiens exerçant dans les divers champs de la géologie. Activités du Comité Le comité s'est réuni pour discuter de l'évaluation d'un nouveau programme de formation offert par l'UQAM. Le Comité a confié l'étude du dossier à un comité ad hoc formé pour les besoins.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Membres

Bernard Boucher, géo. (depuis octobre 2009)
Marie-France Bugnon, géo.
Normand Goulet, géo.
Bernard Long, géo.
Robert Marquis, géo.
Michel Rocheleau, géo.
Martin Stapinsky, géo. (depuis octobre 2009)

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des candidats au permis de géologue. Il recommande la délivrance des permis au Conseil d'administration sur la base de son évaluation.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a tenu onze (11) réunions qui ont permis de régler 85 demandes excluant les dossiers en suspens (voir tableau en bas de page). En outre, le comité a collaboré à l'amélioration des procédures de documentation des dossiers de demande de permis.

Le travail du comité consiste à étudier les dossiers des postulants pour vérifier la formation et l'expérience en fonction des critères d'admission (incluant une expérience en contexte canadien). Le comité a donc à évaluer deux éléments. Dans le cas des titulaires d'un diplôme reconnu, le comité n'a pas à évaluer la formation. Les gens qui n'ont pas d'expérience postulent un statut de stagiaire et ne déposent pas de documentation d'expérience à évaluer. Ceux qui ont été reçus comme stagiaires n'ont pas à refaire la démonstration de leur formation et ne déposent qu'un dossier d'expérience.

Un permis de géologue est recommandé pour le candidat qui détient la formation et l'expérience requises. Lorsque l'expérience est insuffisante, un statut de stagiaire est recommandé de même lorsqu'une déficience limitée de formation est observée, il s'agit alors d'une reconnaissance partielle de la formation avec prescription de remèdes. Notez que les postulants non titulaires d'un diplôme reconnu peuvent avoir été formés au Québec, ailleurs au Canada, ou dans un autre pays. Enfin, comme le statut de stagiaire est temporaire, la personne à qui un statut de stagiaire est conféré déposera normalement une seconde demande pour obtenir le permis de géologue.

Formation	Total	Géologue ^a	Stagiaire	Stagiaire avec conditions	Refus
Diplôme reconnu	50	26 (16)	24		
Autre diplôme, Québec	5	2	3		
Autre diplôme, Canada	2	2 (1)			
Autre diplôme, extérieur	28	7 (5)	10	10	1
Total	85	37 (22)	37	10	1

^a Les chiffres entre parenthèses dénombrent les postulants préalablement acceptés comme stagiaires inclus dans les nombres de permis de géologues indiqués dans la même cellule.

**COMITÉ CONSULTATIF
SUR LA
GÉOLOGIE
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Membres

André Bériault, géo.
Yves Leblanc, géo. et ing.
Suzie Léger, géo.
Martin Liard, géo.
Martin Poulin, géo.
Rock Poulin, géo.
François Prud'homme, géo.
Graeme Wallace, géo.

Mandat

Le Comité a un rôle de conseil auprès du Conseil d'administration visant l'amélioration et le contrôle de l'exercice de la géologie de l'aménagement et de l'environnement. L'exercice de la géologie dans ces domaines vise à assurer le bien-être, les intérêts et la sécurité du public en particulier face aux risques naturels et induits, à l'utilisation de l'eau souterraine et à la contamination des terrains.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a contribué à diverses interventions de l'Ordre concernant les lois et règlements encadrant la protection de l'environnement au Québec. Les principaux dossiers traités sont :

- Commentaires sur le projet de *Règlement modifiant le règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*.
- Commentaires sur le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les carrières et sablières*
- Dialogue avec le MDDEP et divers intervenants en vue des modifications du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Plusieurs géologues autres que les membres du comité ont participé.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

L'Ordre des géologues délivre un permis de géologue en vue de l'exercice professionnel, et une autorisation d'exercice avec titre de géologue stagiaire donnant droit à l'exercice de la géologie sous la supervision d'un géologue. Les permis sont délivrés par le Conseil d'administration en fonction des qualifications des candidats.

Les géologues stagiaires ne sont pas des géologues professionnels au sens du Code, mais, en accord avec les ordres professionnels de géologues au Canada, l'Ordre juge important d'assurer l'encadrement professionnel des diplômés durant la période pendant laquelle ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice autonome de la profession.

Les personnes autrement admissibles au permis de géologue qui ne présentent pas de preuves de la maîtrise du français sont éligibles à un permis temporaire.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte quatre classes de membres:

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau avec plein droit d'exercice. Les détenteurs de permis temporaires ou restrictifs sont comptés avec les géologues.
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Tableau avec droit d'exercice limité.
3. les membres inactifs, inscrits au Tableau mais qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les membres retraités, inscrits au Tableau mais qui n'exercent plus tout en gardant contact avec la profession.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis délivrés et de radiations au cours de l'exercice 2009-2010.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Statut	Géologue	Géologue inactif	Retraité	Stagiaire
Début exercice	732	8	20	186
Décès				
Radiations	33	2	1	22
Fin exercice	700	15	22	170

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Géologue temporaire
Permis délivrés	32	9

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 22

Autorisations renouvelées : 2

COTISATIONS DES MEMBRES

Statut	Montant
Géologue	455.00 \$
Géologue membre OIQ	290.00\$
Géologue temporaire APGO	231.00 \$
Géologue retraité	112.00 \$
Géologue inactif	172.00 \$
Géologue stagiaire	245,00 à 450 \$

Notes :

1. outre la cotisation à l'Ordre, les géologues ont à payer :
 - contribution (de 20 à 25\$) à l'Office des professions décrétée chaque année par le gouvernement,
 - contribution au programme d'assurances professionnelles obligatoire (10\$),
 - cotisation au Conseil Canadien des Géoscientifiques Professionnels (25\$),
 - taxes.
2. les membres en pratique privée ont aussi à souscrire une police d'assurance responsabilité professionnelle et doivent fournir les détails de la police sur demande.
3. les personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice paient une cotisation ajustée proportionnellement au nombre de mois restant dans l'exercice.

Annexe | **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2010

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2010

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
RÉSULTATS	2
ÉVOLUTION DES SURPLUS LIBRES	3
BILAN	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 à 12
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M. FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

R A P P O R T D U V É R I F I C A T E U R

Aux membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des surplus libres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.

Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 2 août 2010

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Cotisations annuelles	366 582	343 502
Régime collectif d'assurance responsabilité	9 310	9 220
Cotisations - CCGP	22 700	22 550
Admission et examen	34 352	39 947
Amendes	4 500	---
Formation continue	---	18 193
Revenus de placements	2 625	8 251
Ventes de documents et sceaux	2 618	2 724
Autres revenus	<u>9 341</u>	<u>11 837</u>
	<u>452 028</u>	<u>456 224</u>
CHARGES		
Administration et autres activités (Annexe 1)	234 101	220 899
Assurances responsabilité	7 046	6 219
Conseil de discipline	58	---
Formation continue	132	10 120
Bureau du syndic	7 946	4 436
Inspection professionnelle	23 429	30 265
Admission et autorisations	42 586	39 141
Comité des normes d'admission	5 365	4 515
Surveillance de l'exercice illégal	53 369	30 440
Communications et événements	26 200	25 981
Contributions		
Bourses et activités étudiantes	4 720	5 875
CCGP	34 525	37 309
Conseil Interprofessionnel du Québec	<u>5 076</u>	<u>4 782</u>
	<u>444 553</u>	<u>419 982</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>7 475</u></u> \$	<u><u>36 242</u></u> \$

ÉVOLUTION DES SURPLUS LIBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
SOLDE AU DÉBUT	164 038 \$	127 796 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>7 475</u>	<u>36 242</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>171 513</u></u> \$	<u><u>164 038</u></u> \$

BILAN**31 MARS 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	366 194 \$	424 212 \$
Placements temporaires (note 5)	190 879	75 454
Débiteurs	13 220	15 646
Frais imputables au prochain exercice	<u>24 265</u>	<u>25 008</u>
	594 558	540 320
 IMMOBILISATIONS (note 6)	 <u>48 493</u>	 <u>40 310</u>
	<u><u>643 051</u></u> \$	<u><u>580 630</u></u> \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	93 950 \$	72 597 \$
Revenus reportés	327 588	292 995
Crédits reportés	<u>---</u>	<u>1 000</u>
	421 538	366 592
 AVOIR DES MEMBRES		
Surplus libres	171 513	164 038
Réserve pour frais légaux	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>221 513</u>	<u>214 038</u>
	<u><u>643 051</u></u> \$	<u><u>580 630</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Président

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	7 475 \$	36 242 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>25 730</u>	<u>15 410</u>
	<u>33 205</u>	<u>51 652</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	2 426 (	12 901)
Frais imputables au prochain exercice	743	2 701
Créditeurs	21 353	7 892
Revenus reportés	34 593	49 589
Crédits reportés	<u>(1 000)</u>	<u>(1 000)</u>
	<u>58 115</u>	<u>46 281</u>
	<u>91 320</u>	<u>97 933</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(33 913)</u>	<u>(32 424)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (DE TRÉSORERIE)	57 407	65 509
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (DE TRÉSORERIE) AU DÉBUT	<u>499 666</u>	<u>434 157</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (DE TRÉSORERIE) À LA FIN (Note 7)	<u>557 073</u>	\$ <u>499 666</u> \$

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. NOUVELLE RÈGLE COMPTABLE

La nouvelle règle comptable qui a été modifiée ou publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur et qui pourrait avoir des répercussions sur l'Ordre, est la suivante :

Chapitre 1506, Modifications comptables

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506, Modifications comptables, pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'entité. Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'Ordre a adopté les nouveaux chapitres suivants du manuel de l'ICCA applicables le 1^{er} avril 2009 :

Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers du Manuel de l'ICCA a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met moins l'accent sur le principe de rapprochement. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

États des flux de trésorerie

Le chapitre 1540 a été modifié pour inclure à son champ d'application les organismes sans but lucratif. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA a été modifié afin d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne. De plus, une autre modification a été ajoutée afin de refléter le fait que les organismes sans but lucratif qui établissent des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sont compris dans le champ d'application du chapitre 1751 états financiers intermédiaires. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4460, Présentation des opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA a été modifié afin de s'assurer que son libellé s'harmonise avec celui du chapitre 3840, Opérations entre apparentés. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

Présentation des dépenses attribuées par les organismes sans but lucratif

Ce nouveau chapitre 4470, Présentation de la ventilation des charges des organismes sans but lucratif, établit les normes de présentation pour les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par poste et de ventiler ces charges poste par poste. L'application de cette nouvelle norme n'a aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Matériel informatique	30 %

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires Détenus à des fins de transactions

Débiteurs

Prêts et créances

Créditeurs

Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les es-comptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>VALEUR MARCHANDE</u>	<u>2010 COÛT</u>	<u>2009 COÛT</u>
Placements temporaires, acceptation bancaire échéant en juin 2010	190 879 \$	190 879 \$	75 454 \$

6. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>2010 Valeur comptable</u>	<u>2009 Valeur comptable</u>
Mobilier de bureau	2 253 \$	938 \$	1 315 \$	803 \$
Logiciels	88 120	42 528	45 592	37 991
Matériel informatique	<u>6 413</u>	<u>4 827</u>	<u>1 586</u>	<u>1 516</u>
	<u>96 786 \$</u>	<u>48 293 \$</u>	<u>48 493 \$</u>	<u>40 310 \$</u>

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	366 194 \$	424 212 \$
Placements temporaires	<u>190 879</u>	<u>75 454</u>
	<u>557 073 \$</u>	<u>499 666 \$</u>

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion échéant en avril 2011. Les versements annuels exigibles sont de 110 000 \$ pour la première année. Les montants annuels des autres années seront majorés de l'indice du coût de la vie pour le Québec.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

10. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2010.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS		
Salaires et charges sociales	60 313 \$	61 690 \$
Secrétariat	95 638	85 809
Assurances des biens	1 564	1 555
Déplacements et représentation	6 103	5 984
Frais de bureau	9 602	14 656
Honoraires professionnels	14 092	15 595
Intérêts et frais bancaires	12 022	3 264
Loyer et frais connexes	---	7 654
Mauvaises créances	---	1 190
Postes et messageries	3 912	3 930
Taxes et permis	2 097	---
Télécommunications	3 028	4 162
Amortissement des immobilisations	<u>25 730</u>	<u>15 410</u>
	<u><u>234 101</u></u> \$	<u><u>220 899</u></u> \$